FICHE PRATIQUE PROMOTION INTERNE 2026

ANIMATEUR TERRITORIAL

statut particulier : décret 2011-558 du 20 mai 2011

B-5

En 2026, au moins un fonctionnaire territorial pourra être inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'animateur territorial au titre de la promotion interne organisée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées Orientales.

FONCTIONNAIRES CONCERNES	CONDITIONS A REMPLIR au 1er janvier de l'année de la LISTE D'APTITUDE
• Adjoint d'animation principal de 2ème classe • Adjoint d'animation principal de 1ère classe	• 10 ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement, dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat • dont 5 ans au moins dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation • avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)

Au-delà de ces règles statutaires, s'appliqueront en matière de promotion interne les lignes directrices de gestion établies par le Président du Centre de Gestion.

Les propositions, à retourner **avant le vendredi 31 octobre 2025 à 12h00*** doivent comporter une fiche de renseignements (dossier à télécharger) accompagnée des pièces justificatives.

*Au-delà de cette date et horaire, aucun dossier de promotion interne déposé au siège du CDG66 ne sera admis, seul le cachet de la poste à cette date fera foi.

ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA TRAITE EN L'ETAT

Le service Conseil statutaire et carrières du Centre de Gestion se tient à votre disposition pour tous renseignements.

Perpignan, le 01/09/2025

Le Président du Centre de Gestion
des Pyrénées-Orientales,
Robert GARRABÉ